



Fiche contexte - Gaza, 1 an après

Le 8 juillet 2014, l'armée israélienne lance son opération dite « **Bordure protectrice** », une offensive militaire aérienne puis terrestre sur la bande de Gaza. Elle se termine par un cessez-le-feu le 26 août, avec un total de 2203 morts (2132 Palestiniens, 71 Israéliens). L'attaque israélienne de l'été dernier est à ce jour la plus destructrice pour les Palestiniens de Gaza ; Ban Ki-moon parle d'un « niveau de destruction sans précédent ». Les Gazaouis en subissent encore les conséquences et peinent à voir la reconstruction s'enclencher.

Le bilan humain et matériel en chiffres :

2132 Palestiniens tués, dont près de **70% de civils** parmi lesquels 501 enfants / **71** Israéliens tués, dont 5 civils parmi lesquels 1 enfant.

Plus de **11 100** Palestiniens blessés / **69** Israéliens blessés.

500 000 personnes déplacées à l'intérieur de la bande de Gaza (27% de la population).

18 000 logements détruits ou gravement endommagés.

Tous les secteurs de la société gazaouie ont été touchés : la santé (14 établissements détruits), l'éducation (8 écoles détruites et 250 endommagées), l'énergie (réservoir de la centrale électrique détruit), l'eau (20 000 mètres de canalisation endommagés), l'agriculture (30% des terres endommagées) et le secteur privé (128 entreprises et ateliers détruits). **L'économie peine à redémarrer** à cause des dysfonctionnements des infrastructures de base et du blocus illégal imposé et institutionnalisé par Israël depuis 2007. Les restrictions à l'accès maritime entraînent par exemple une perte estimée à 26 millions de dollars par an pour l'économie palestinienne. Les restrictions aux importations et exportations empêchent également la reconstruction.

Pour remédier à cette situation, Israël, l'Autorité palestinienne et l'ONU signaient en septembre 2014 un accord instaurant le **mécanisme de reconstruction de Gaza** (GRM ou mécanisme Serry) censé permettre le passage provisoire de matériaux de construction habituellement interdits par Israël. Dirigé par le gouvernement palestinien, il repose sur 3 piliers :

- L'acheminement de matériel pour les reconstructions légères : 60 000 familles de réfugiés ont ainsi réintégré leur foyer.
- La reconstruction de 20 000 logements.
- La reconstruction des infrastructures.

Aujourd'hui, **aucun logement n'a été reconstruit**, les projets sont suspendus par manque de fonds. L'acheminement ne peut se faire que par le point de passage de Kerem Shalom qui ne suffit pas à traiter le flux de matériaux correspondant aux objectifs du mécanisme. En outre, les autorités israéliennes remettent en question plusieurs points de l'accord alors que le gouvernement palestinien peine à prendre le contrôle de l'acheminement, notamment à cause des difficultés de réconciliation. Enfin, selon une enquête du Guardian, le mécanisme ne serait pas exempt de corruption.

Où vont les fonds dédiés à la reconstruction de Gaza ? Le 12 octobre 2014 avait lieu la Conférence des bailleurs de fonds pour Gaza au Caire lors de laquelle les participants se sont engagés à verser 3,5 milliards de dollars pour la reconstruction. Selon la Banque mondiale, seulement 27,5% ont été débloqués. Les bailleurs sont frileux devant l'instabilité politique ; pourquoi refinancer des constructions susceptibles d'être à nouveau détruites dans les années à venir ?

C'est la population gazaouie qui en pâtit : l'hiver dernier, 4 personnes sont mortes de froid et en mars 2015, **100 000 personnes demeurent sans-abri**. Près d'un quart de la population est toujours privée d'électricité, le taux de **chômage est de 45%** (63% chez les jeunes) et le taux de pauvreté approche les 40%. La guerre a aggravé la crise humanitaire dans laquelle Gaza se trouvait déjà : aujourd'hui 80% de la population dépend de l'aide internationale et plus de 70% vit en situation d'insécurité alimentaire.

L'impunité des autorités israéliennes

Plusieurs rapports d'ONG (dont la Fédération internationale des droits de l'homme, Amnesty International, Association of International Development Agencies, Defense for Children International Palestine) font état de nombreuses **violations du droit international** humanitaire et du droit international des droits de l'homme par les autorités israéliennes pendant l'opération « Bordure Protectrice », notamment des attaques disproportionnées contre les civils. Des arguments appuyés par les récents témoignages de soldats israéliens recueillis par l'organisation « Breaking the Silence ». Le Secrétaire général de l'ONU a également dénoncé dans un rapport les attaques israéliennes contre des structures onusiennes censées être inviolables. Une **Commission d'enquête indépendante sur le conflit à Gaza en 2014** a été établie par les Nations unies en juillet dernier afin de rendre compte des violations du droit international humanitaire commises lors du conflit. Supposée remettre son rapport en mars dernier, elle en a reporté la publication au 23 juin 2015. Depuis le 1^{er} avril 2015, la Palestine est membre de la **Cour pénale internationale** (CPI) et a demandé la mise en accusation de dirigeants israéliens notamment pour « crimes de guerre », en particulier à Gaza l'été dernier. Le dossier est à l'étude.

Pour le reste, **la communauté internationale ne réagit pas**. Quant aux enquêtes internes des autorités israéliennes, elles n'ont mené qu'à l'inculpation de 3 soldats, pour vol et complicité de vol durant l'offensive.

L'échec d'un cessez-le-feu durable

L'un des objectifs de la Conférence des bailleurs de fonds pour Gaza était de renforcer les bases d'un cessez-le-feu durable entre Israël et les acteurs palestiniens. Or depuis le cessez-le-feu du 26 août 2014, on compte plus de 400 incidents de tir aux frontières et en mer du fait des forces israéliennes, et une dizaine de roquettes tirées depuis la bande de Gaza.

Notes aux rédactions, si vous souhaitez davantage d'informations sur la situation actuelle dans la bande de Gaza, nous vous suggérons de rentrer en contact avec :

- Amjad Al Shawa, directeur du Réseau des ONG palestiniennes (Palestinian NGO's Network - PNGO), un réseau de plus de 140 ONG : amjad@pngo.net / Portable 00972 599401297 ;
- Issam Younis, directeur de l'ONG de droits de l'Homme Al Mezan – issam@mezan.org/ portable : 00 970 8 2820442/7 ;
- Jaber Wishah – directeur du Centre palestinien pour les Droits de l'Homme (Palestinian Centre for Human Rights – PCHR) : wishajm@pchgaza.org / Portable 00 972 599608806 / 00972 545915759

Sources :

AIDA (Association of International Development Agencies)

Amnesty International

Banque mondiale

breakingthesilence.org.il

DCI (Defense for Children International Palestine)

Fidh (Fédération internationale des droits de l'homme)

Haaretz.com

OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs)

OHCHR (Office of the High Commissioner for Human Rights)

OXFAM

Theguardian.com

UN News Centre

UNRWA (UN Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East)